

# REGLEMENT DE LA COURSE: LES FOULEES DES PIEUVRES

**BONNE  
COURSE ET  
PRUDENCE !**

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'événement sportif virtuel organisé par Mlle DEPECKER Déborah: Les foulées des Pieuvres est destiné à récolter des fonds pour l'association APHASE de l'hôpital d'Arras 62000, pour l'humanisation de l'accueil et des soins aux enfants. Les bénéfices seront reversés à l'association. (Déduction des frais potentiels comme les médailles)

## ARTICLE 2 – CONCEPT

Les foulées des pieuvres est un événement sportif virtuel ouvert à tous les participants majeurs et quelle que soit la situation géographique.

## ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

Le participant choisit son épreuve parmi les épreuves proposées et s'inscrit sur les sites [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

## Article 3 – Fonctionnement

Via son mail de confirmation d'inscription, le participant pourra télécharger son dossard personnalisé et le partager sur les réseaux sociaux, l'imprimer et l'utiliser le jour de sa participation.

## ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

Chaque participant décide de la date et de l'heure de son épreuve entre le 17 juillet et 17 août 2026, ainsi que le lieu où il souhaite la réaliser. Il peut décider de participer seul, accompagné ou en groupe dans le respect des préconisations sanitaires en vigueur du lieu où il réalisera son épreuve.

## ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

Chaque participant transmettra le temps réalisé afin d'établir un classement définitif. Le chrono est à transmettre par message sur le Facebook Les foulées de la Pieuvre.

## ARTICLE 4 – ÉPREUVES PROPOSÉES

Toutes les épreuves suivantes sont ouvertes à toutes les personnes majeures :

- Course à pied 5 km
- Course à pied 10 km
- Course à pied 20 km

## ARTICLE 5 – TARIFS

Le montant de la participation pour un dossard est au tarif :

- Course à pied 5 km = 5 € + 0,80 € frais
- Course à pied 10 km = 8 € + frais
- Course à pied 20 km = 10 € + 1 € frais

# REGLEMENT DE LA COURSE: LES FOULEES DES PIEUVRES

**BONNE  
COURSE ET  
PRUDENCE !**

## ARTICLE 6 - DOSSARDS

Les dossards sont transmis par mail. Les dossards peuvent être partagés sur les réseaux sociaux, et imprimés pour être utilisés le jour de l'épreuve

## ARTICLE 7- MÉDAILLES

Chaque participant recevra une médaille par voie postale.

## ARTICLE 8 - SÉCURITÉ

Etant un événement virtuel auquel les participants participent librement, individuellement et de façon autonome et non encadrée, il incombe à chaque participant de s'assurer de sa sécurité et de celles de personnes qu'il a inscrites.

## Article 9 - Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement en responsabilité civile en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant leur épreuve sportive.

## ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

Les participants réalisent l'épreuve choisie sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé. Le participant s'engage à respecter la charte du coureur.

## ARTICLE 11 – ANNULATION / REMBOURSEMENT

Si la course virtuelle devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué et aucune indemnité perçue.

## ARTICLE 12 – RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT

Les participants attestent avoir pris connaissance de ce règlement et s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

## MERCI

Nous vous souhaitons une très belle course



